



DEL 22-084

**DEPARTEMENT DE LA SARTHE
COMMUNE D'YVRE L'EVEQUE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**DATE DE CONVOCATION
15 novembre 2022
DATE D’AFFICHAGE
16 novembre 2022**

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

**En exercice : 27
Présents : 24
Votants : 23**

L’an deux mille vingt deux
Le vingt-deux novembre à 20 h 30
Le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni à la Mairie en séance
publique sous la présidence de Madame Damienne FLEURY, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Damienne FLEURY, Nadine JOLU, Hakim ACHIBET, Mélanie BOCQUENET, Christian POIRIER, Fanny PIRA, Maryse BAYBAY (à partir de 20h39), Alain GIBERGUES, Delphine FOUQUET, Benoît CHAUVIN, Stéphane DALIVOUST, Alain GUICHET, Pascale FEGER, Denis MINIER, Jean-Philippe GUYON, Pierre CASTILLON, Eric ANDRE, Sylvain BACHELEY, Angélique PLANCHETTE, Louis MASSARD, Sylvie LAUTRU, Mickaël JUIGNE, Philippe PAUMIER et Marie CHEVALIER.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché le : 25 novembre 2022 et que la convocation au Conseil a été faite le 15 novembre 2022

ETAIENT ABSENTS
Philippine DANGREAU (donne pouvoir à Hakim ACHIBET), Nicolas ROUGET (donne pouvoir à Damienne FLEURY) et Jérôme DELISLE (donne pouvoir à Louis MASSARD).

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

SECRETAIRE DE SEANCE : Alain GIBERGUES

OBJET : Convention Territoire Engagé pour la Nature (TEN) : Une Naissance, un arbre
Rapporteur : Alain GIBERGUES

La Région a adopté de nouveaux outils de mise en œuvre de la Stratégie Régionale Biodiversité (SRB) 2018-2023 des Pays de la Loire et du Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) que constituent le dispositif « Territoires Engagés pour la Nature » et le Contrat Nature.

Le dispositif national « Territoires Engagés pour la Nature », animé par le Collectif Régional Biodiversité (constitué de la Région, de la DREAL, de l’Office Français de la Biodiversité, de l’Agence de l’Eau Loire-Bretagne et des Départements), a pour objectif d’identifier, valoriser et diffuser les projets et les bonnes pratiques des collectivités (EPCI) et leurs partenaires territoriaux en faveur de la biodiversité et de favoriser l’engagement des dits territoires pour la nature.

La Région Pays de la Loire souhaite accompagner les territoires dans la mise en œuvre de projets opérationnels de préservation et de valorisation de la biodiversité et des continuités écologiques à travers un dispositif unique : le Contrat Nature. Ce contrat est conclu sur la base d’un projet territorial décliné en programme d’actions prévues sur 3 ans. La subvention accordée par la Région pourra atteindre 350 000 € HT par projet, avec un taux d’aide régional de 50% maximum.

Chaque action est soumise à un comité de financeurs qui propose d’allouer ou non des financements pour sa réalisation. A charge des élus de décider ensuite, avec ou sans financement, la mise en œuvre de ces actions.

Dans ce cadre, un programme d’actions « Territoires Engagés pour la Nature » porté par Le Mans Métropole, les communes du territoire et d’autres partenaires territoriaux a été retenu par les membres du Collectif Régional Biodiversité pour agir de manière cohérente en faveur de la biodiversité.

Ce programme « Territoires Engagés pour la Nature » déployé sur 3 ans (2023 à 2025), de nombreuses actions pour un investissement global estimé à 3 M€ aidé à hauteur de 79.5%.

DEL 22-084

Des actions en faveur de la préservation et de la valorisation de la biodiversité ont été identifiées sur la commune d'Yvré l'Evêque

- « Programme "Un arbre - Une naissance »

Cette action représente un coût global de 9.600 euros HT, avec un financement de 3.900 euros de la Région Pays de la Loire et de 360 euros du Département de la Sarthe (voir annexe jointe).

Aussi, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- De valider les actions TEN inscrites au programme d'actions, portées par la commune d'Yvré l'Evêque,
- D'autoriser Madame le Maire à signer tout document relatif à la bonne exécution du programme d'actions « Territoires Engagés pour la Nature » et du Contrat Nature ;
- De solliciter toute subvention auprès de financeurs potentiels non encore identifiés

Votes :

POUR : 27

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Yvré l'Evêque, le 25 novembre 2022

**Délibération certifiée exécutoire en raison de sa publicité
et de sa transmission en Préfecture ce jour**

Madame le Maire,
Damiénne FLEURY